



5

Chapitre 5

Niveau 3 de la CITE 2011 :

Deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Les programmes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont plus spécialisés que ceux du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ils proposent un éventail plus large d'options et de filières pour achever l'enseignement secondaire. L'éventail de matières étudiées par un élève est en général moins large que dans les niveaux d'éducation inférieurs, mais le contenu est plus complexe et l'étude plus approfondie. Les programmes proposés sont différenciés par orientation et souvent par larges groupes de matières.

Les programmes destinés à être classés au niveau 3 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : école secondaire ou lycée (cycle 2/ dernières années d'études de l'enseignement secondaire). En vue de la comparabilité internationale, l'expression « deuxième cycle de l'enseignement secondaire » est utilisée afin de qualifier le niveau 3 de la CITE.



DESCRIPTION

Définition

(§162)¹ Les programmes du niveau 3 de la CITE, ou « deuxième cycle du secondaire », sont généralement conçus pour compléter l'enseignement secondaire et préparer à l'enseignement supérieur, et/ou pour enseigner des compétences pertinentes pour exercer un emploi.

(§163) Les programmes de ce niveau offrent aux élèves un enseignement plus varié, spécialisé et approfondi que les programmes du niveau 2 de la CITE. Ils sont plus différenciés et proposent un éventail d'options et de filières plus large. Les enseignants sont souvent hautement qualifiés dans les matières qu'ils enseignent, surtout dans les dernières années d'études du niveau.

Critères de classification (§166)

Critères principaux

a) Contenu

(§167) Les programmes qui constituent le deuxième ou le dernier cycle de l'enseignement secondaire peuvent être des programmes d'enseignement général ou professionnel. Certains de ces programmes donnent un accès direct au niveau 4, et/ou aux niveaux 5, 6 ou 7 de la CITE.

b) Critères d'admission

(§168) Le niveau 3 de la CITE exige l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau 2 de la CITE) ou la capacité de maîtriser un contenu du niveau 3 de la CITE par une combinaison d'enseignement préalable et d'expériences personnelles et professionnelles. Il est possible qu'une certification marquant l'achèvement du niveau 2 de la CITE ou un niveau de réussite spécifique soit exigée pour avoir accès à certains ou à la totalité des programmes du niveau 3 de la CITE.

c) Durée cumulée depuis le début du niveau 1 de la CITE

(§164) Le niveau 3 de la CITE commence après 8 à 11 ans d'enseignement depuis le début du niveau 1 de la CITE. L'âge d'admission à ce niveau est normalement de 14 à 16 ans. Les programmes du niveau 3 de la CITE prennent généralement fin 12 à 13 ans après le commencement du niveau 1 de la CITE (ou vers 17 ou 18 ans), 12 ans étant la durée cumulée la plus répandue. Toutefois, la sortie du deuxième cycle de l'enseignement secondaire peut se produire après 11 à 13 ans d'enseignement depuis le début du niveau 1 de la CITE selon les systèmes éducatifs.

Critères subsidiaires

a) Point de transition du programme

(§169) La transition du niveau 2 au niveau 3 de la CITE coïncide avec le point de transition où les programmes offrent aux élèves un enseignement plus varié, spécialisé et approfondi dans des matières ou domaines spécifiques. En règle générale, les programmes sont plus différenciés et proposent un éventail d'options et de filières plus large.

b) Qualifications des enseignants

(§170) Les normes relatives aux qualifications des enseignants peuvent différer si l'on compare les niveaux 2 et 3 de la CITE. Outre une formation pédagogique, les enseignants peuvent être plus qualifiés dans la matière qu'ils enseignent.



Dimensions complémentaires

(§174) Deux dimensions permettent de distinguer les programmes éducatifs du niveau 3 de la CITE.

(§175) Orientation du programme :

- Général ; et
- Professionnel.

(§176) Achèvement de niveau :

- *Non achèvement du niveau 3 de la CITE* : programmes terminaux (ou succession de programmes) courts d'une durée de moins de deux ans appartenant au niveau 3 de la CITE ou qui se terminent après moins de onze années en durée cumulée d'enseignement depuis le début du niveau 1 de la CITE.
- *Achèvement partiel du niveau 3 de la CITE* : programmes qui représentent une durée d'au moins deux ans dans le niveau 3 de la CITE et une durée cumulée d'au moins onze années depuis le début du niveau 1 de la CITE. Ces programmes appartiennent à une succession de programmes de niveau 3 de la CITE sans toutefois constituer le dernier programme de cette succession à ce niveau.
- *Achèvement du niveau 3 de la CITE sans accès direct aux premiers programmes de l'enseignement supérieur aux niveaux 5, 6 ou 7 de la CITE* : programmes d'une durée minimale de deux ans au niveau 3 de la CITE et finissant après au moins 11 ans d'enseignement en durée cumulée depuis le début du niveau 1 de la CITE. Ces programmes peuvent être terminaux ou donner uniquement un accès direct au niveau 4 de la CITE.
- *Achèvement du niveau 3 de la CITE avec accès direct aux premiers programmes de l'enseignement supérieur aux niveaux 5, 6 ou 7 de la CITE* : tout programme donnant un accès direct aux niveaux 5, 6 ou 7 de la CITE quelle que soit sa durée au niveau 3 ou sa durée cumulée depuis le début du niveau 1 de la CITE.

(§178) Ce niveau peut aussi inclure certains programmes d'enseignement professionnel de second cycle dans les cas où les points de transition en fin de second cycle correspondent aux points de transition entre niveaux dans d'autres parcours, surtout de l'enseignement général, offerts par le système.

(§179) Ce niveau comprend aussi les programmes de seconde chance ou de réintégration du deuxième cycle du secondaire. Ces programmes s'adressent en général à des individus qui :

- ont cessé leur éducation avant d'avoir mené à terme le deuxième cycle du secondaire, leur permettant ainsi de réintégrer le système éducatif et d'achever le deuxième cycle du secondaire ; ou
- ont achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire mais qui souhaitent accéder à un programme ou à une profession pour lesquels ils ne sont pas encore certifiés.

CORRESPONDANCES ENTRE LA CITE 2011 ET LA CITE 1997

La couverture du niveau 3 de la CITE est pour ainsi dire identique dans les versions 1997 et 2011 de la CITE, avec l'exception suivante dans le niveau 4 de la CITE 1997 :

(§190) Les programmes conçus pour réviser le contenu des programmes du niveau 3 de la CITE – par exemple, dans le but de préparer les élèves aux examens d'entrée dans l'enseignement supérieur – doivent être inclus dans le niveau 3 de la CITE [2011].

Les dimensions complémentaires du niveau 3 de la CITE sont différentes dans la dernière version de la CITE. (§278)

a) Orientation du programme

La CITE 1997 définit trois types d'orientation : général, préprofessionnel et professionnel. La CITE 2011 ne propose que deux orientations au niveau 3 de la CITE : général et professionnel. Les programmes classés au préalable dans la catégorie préprofessionnelle (CITE 1997) ne permettent pas l'obtention de certifications pertinentes pour le marché du travail et de ce fait sont maintenant classés pour la plupart dans l'enseignement général.



b) Achèvement de niveau et programme de destination

La CITE 1997 classait les programmes en fonction des programmes et des niveaux auxquels ils devaient donner accès (le programme de destination). Au niveau 3 de la CITE, trois destinations étaient définies :

- Les programmes A, donnant accès à l'enseignement supérieur, au niveau 5A de la CITE 1997 (c'est-à-dire les programmes avec un accès direct à des programmes de niveau doctorat ou équivalent) ;
- Les programmes B, donnant accès à l'enseignement supérieur au niveau 5B, mais pas au niveau 5A, de la CITE 1997 (c'est-à-dire les programmes avec accès à un enseignement supérieur avec une orientation plus professionnelle) ; et
- Les programmes C, sans accès direct à l'enseignement supérieur (c'est-à-dire les programmes terminaux ou donnant uniquement accès à d'autres programmes des niveaux 3 ou 4 de la CITE 1997).

La CITE 2011 classe les programmes selon le type d'achèvement du niveau et l'accès à d'autres programmes et niveaux. Les destinations A et B de la CITE 1997 ont été combinées en une seule catégorie dans la CITE 2011 : achèvement (complet) du niveau 3 de la CITE 2011 avec accès direct à l'enseignement supérieur. La destination C de la CITE 1997 se subdivise en trois catégories dans la CITE 2011 :

- achèvement (complet) du niveau 3 de la CITE 2011 sans accès direct à l'enseignement supérieur ;
- achèvement (partiel) du niveau 3 de la CITE 2011 sans accès direct à l'enseignement post-secondaire ; et
- insuffisant pour un achèvement complet ou partiel du niveau 3 de la CITE 2011.

DIRECTIVES POUR LA CLASSIFICATION DES PROGRAMMES ET DE LEURS CERTIFICATIONS AU NIVEAU 3 DE LA CITE

Les programmes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont plus spécialisés que ceux du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ils proposent un éventail plus large d'options et de filières pour achever l'enseignement secondaire (§163). L'éventail de matières étudiées par un élève est en général moins large que dans les niveaux d'éducation inférieurs, mais le contenu est plus complexe et l'étude plus approfondie.

Les programmes proposés sont différenciés par orientation (§167) et souvent par larges groupes de matières.

Les programmes généraux sont habituellement conçus pour les élèves prévoyant de progresser vers des études académiques ou professionnelles dans l'enseignement supérieur. Les élèves commenceront souvent par se spécialiser dans des domaines spécifiques, tels que les sciences, les sciences humaines ou sociales, même s'ils doivent continuer à suivre des cours dans des matières fondamentales comme la langue nationale, les mathématiques et éventuellement une langue étrangère. L'achèvement complet de ces programmes est presque toujours le critère d'admission pour les premiers diplômes au niveau universitaire ou équivalent (**Exemples Groupe 1**). Il peut également exister des programmes généraux au niveau 3 de la CITE ne donnant pas accès à l'enseignement supérieur, mais ils sont plutôt rares comparativement. Un exemple en est toutefois inclus dans les **Exemples Groupe 10**.

Dans certains pays, les critères d'admission pour les programmes du niveau 6 de la CITE sont différents de ceux du niveau 5 de la CITE. Quand c'est le cas, les deux certifications doivent être classées dans le niveau 3 de la CITE.

Les programmes professionnels existent aussi bien pour proposer des options à des jeunes qui sinon quitteraient l'école sans certification d'un programme du deuxième cycle du secondaire (**Exemples Groupe 2**) que pour ceux qui souhaitent se préparer à des emplois de niveau ouvrier qualifié et/ou technicien (**Exemples Groupe 3**).

Les programmes de seconde chance ou de réintégration conçus pour réviser les matières déjà abordées dans les programmes du deuxième cycle du secondaire (**Exemples Groupe 4**) ou offrir des opportunités à des jeunes de changer de filière ou d'accéder à une profession nécessitant une certification de fin de deuxième cycle du secondaire à laquelle leurs études en cours ne leur donne pas droit (**Exemples Groupe 5**) sont classés dans le niveau 3 de la CITE (§179).

Par contre, les programmes postérieurs à l'achèvement complet du deuxième cycle de l'enseignement secondaire qui sont soit destinés à élargir les options de progression vers l'enseignement supérieur, soit des programmes professionnels de second cycle doivent être classés au niveau 4 de la CITE (§185). Les programmes professionnels de second cycle qui se déroulent en parallèle à d'autres programmes au second cycle de l'enseignement secondaire (pour la plupart des programmes généraux) doivent normalement être classés dans le niveau 3 de la CITE (§179).

Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dure entre deux et cinq ans, trois ans étant la durée la plus fréquente. Les programmes de ce niveau peuvent être plus courts dans certains pays où il existe une succession de programmes



dans le niveau, chacun menant à une certification différente reconnue nationalement. Des programmes séquentiels du second cycle de l'enseignement secondaire peuvent exister quand la fin de la scolarité obligatoire se produit au cours du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou quand il y a des points de sortie communs dans le niveau qui doivent être documentés par une certification reconnue (par exemple, pour rechercher un emploi ou poursuivre sa formation). Quand une telle succession existe, il s'agit le plus souvent d'une succession de programmes généraux bien qu'une succession professionnelle soit également possible (**Exemples Groupe 7**).

Programmes couvrant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et un autre niveau de la CITE

Il faut être particulièrement attentif aux programmes couvrant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et les niveaux précédents ou postérieurs. Dans ces cas, seuls les années d'études, phases ou cycles correspondant aux critères des niveaux respectifs (niveau 2, 3, 4 ou 5 de la CITE) doivent être classés dans ces niveaux. (§171)

(§173) Si la durée théorique d'un programme professionnel du niveau 3 de la CITE est de deux années plus longue (ou davantage) que la durée théorique d'un programme général du niveau 3 de la CITE dans le même système éducatif, il faut considérer que le programme couvre le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE) et l'enseignement post-secondaire non-supérieur (niveau 4 de la CITE) ou l'enseignement supérieur de cycle court (niveau 5 de la CITE). Les années d'études, phases ou cycles qui se prolongent au-delà du programme général du niveau 3 de la CITE doivent être classés au niveau 4 ou 5 de la CITE selon la complexité de leur contenu. (**Exemples Groupe 6**).

NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT AU NIVEAU 3 DE LA CITE

En vue de mesurer le niveau d'éducation atteint, la CITE 2011 opère une distinction entre achèvement complet et partiel du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

L'achèvement partiel d'un niveau a une signification très spécifique et n'est pas synonyme d' « études incomplètes » ou d' « études limitées » à ce niveau. Un programme menant à un 'achèvement partiel d'un niveau' est un programme donnant lieu à une certification reconnue par les autorités nationales compétentes pour l'éducation décernée aux élèves ayant achevé le programme avec succès à un point spécifique dans la succession de programmes mais qui n'est pas équivalente à la certification décernée lors de l'achèvement complet de l'ensemble de la succession de programmes. Ce programme appartient à une succession de programmes dans ce niveau de la CITE sans toutefois constituer le dernier programme de cette succession à ce niveau. Le programme doit également représenter au moins onze années en durée cumulée d'enseignement depuis le début de l'enseignement primaire et au moins deux années d'enseignement (cumulé) dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (**Exemples Groupe 7**). Veuillez noter que l'achèvement partiel d'un niveau est également différent de la sous-catégorie 'non achèvement du niveau'. Cette dernière fait référence à des programmes ne satisfaisant pas les exigences de durée pour un achèvement partiel ou complet de niveau et menant donc à un niveau d'éducation atteint inférieur à celui du programme (voir **Exemples Groupe 9**).

(§182) En ce qui concerne le niveau d'éducation atteint, les certifications reconnues des programmes du niveau 3 de la CITE considérés comme insuffisants pour être pris en compte comme un achèvement [ou un achèvement partiel] du niveau 3 de la CITE sont classées dans le niveau 2 de la CITE.

(§183) De même, les certifications reconnues des programmes du niveau 4 de la CITE considérés comme insuffisants pour être pris en compte comme achèvement du niveau 4 de la CITE sont classées dans le niveau 3 de la CITE.

Si le programme ne mène pas à des certifications reconnues (ou si l'achèvement complet n'est pas reconnu formellement d'une autre façon par les autorités nationales compétentes), le concept d'achèvement partiel d'un niveau ne s'applique pas. Dans ce cas, le niveau d'éducation atteint de niveau CITE 3 peut être accordé seulement à la fin de la séquence de programmes, quand la certification correspondante est obtenue



Les programmes du niveau 3 de la CITE ne donnant pas un accès direct à un niveau supérieur de la CITE et représentant un nombre d'années d'études moindre soit depuis le début de l'enseignement primaire (c'est-à-dire moins de onze ans) ou dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (c'est-à-dire moins de deux ans) ou les deux sont considérés comme insuffisants pour un achèvement partiel ou complet du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et donnent un niveau d'éducation atteint correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire (**Exemples Groupe 8**).

La CITE subdivise les programmes professionnels menant à un achèvement complet du deuxième cycle de l'enseignement secondaire entre ceux donnant accès à l'enseignement supérieur (**Exemples Groupe 9**) et ceux ne le donnant pas (**Exemples Groupe 10**). Les deux sont toutefois considérés comme des programmes de niveau d'éducation atteint de niveau CITE 3. Ce dernier groupe de programmes peut donner accès à l'enseignement post-secondaire non-supérieur ou non.

Dans certains cas, un programme peut mener à plusieurs certifications différentes. Le programme doit être classé en fonction des caractéristiques de la certification donnant l'accès le plus large à des études ultérieures. Le niveau d'éducation atteint par les personnes ayant achevé un tel programme doit être déterminé en fonction de la certification la plus élevée décernée à ces personnes (**Exemples Groupe 11**).

Les utilisateurs de la classification souhaitant répartir les résultats selon un ensemble de catégories de niveau d'éducation atteint plus simplifié que cela n'est acceptable dans la CITE-A (c'est-à-dire un niveau de la CITE à 1 chiffre) peuvent se voir dans l'obligation de décider comment traiter l'achèvement partiel d'un niveau. Selon le principal objectif des analyses à effectuer, deux approches différentes sont possibles :

- (i) Certains utilisateurs voudraient savoir quel pourcentage de la population concernée a achevé chaque niveau d'enseignement de la CITE avec succès (dans le cas des programmes séquentiels, l'achèvement du dernier programme dans la succession des programmes du niveau de la CITE). Pour cela, ils doivent classer l'achèvement partiel d'un niveau au niveau inférieur au niveau d'études (c'est-à-dire au niveau premier cycle du secondaire dans le cas de l'achèvement partiel du deuxième cycle de l'enseignement secondaire).
- (ii) D'autres utilisateurs voudraient mesurer au moins certaines études réussies et reconnues à un niveau donné – notamment lorsque cela peut représenter un point de sortie potentiel du système éducatif ou la première obtention d'un diplôme dans un niveau de la CITE donné. Pour cela, ils doivent classer l'achèvement partiel d'un niveau au niveau CITE du niveau d'études (c'est-à-dire au niveau du deuxième cycle de secondaire en cas d'achèvement partiel du deuxième cycle de l'enseignement secondaire).

Les deux approches sont valables. Il incombe à l'utilisateur/l'analyste de décider de l'approche la plus appropriée en fonction des circonstances. Il est recommandé que le traitement de l'achèvement partiel utilisé pour le calcul des indicateurs sur le niveau d'éducation atteint soit indiqué par des métadonnées accompagnant ces statistiques.

EXEMPLES DE PROGRAMMES ET DE CERTIFICATIONS CLASSÉS AU NIVEAU 3 DE LA CITE

(§165) Les programmes destinés à être classés au niveau 3 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières : école secondaire ou lycée (cycle 2/ dernières années d'études de l'enseignement secondaire). En vue de la comparabilité internationale, l'expression « deuxième cycle de l'enseignement secondaire » est utilisée afin de qualifier le niveau 3 de la CITE.

Exemples Groupe 1 :

Programmes généraux donnant accès à des programmes de premier diplôme de l'enseignement supérieur (niveaux 6 ou 7 de la CITE 2011) [CITE-P : 344 ; CITE-A : 344]

Égypte – (Secondaire général). Ce programme de l'enseignement secondaire général exige la possession du certificat d'éducation de base, décerné lors de l'achèvement complet de l'éducation de base (CITE 2). Le programme de l'enseignement secondaire général dure trois ans, au terme desquels les élèves reçoivent le certificat du secondaire général donnant accès à des niveaux d'enseignement plus élevés, parmi lesquels l'enseignement supérieur ou non-supérieur. (CITE-P /CITE-A : 344)



Estonie – *Üldkeskharidus* (Enseignement secondaire général). Il s'agit d'un programme de trois ans menant au certificat d'achèvement du deuxième cycle du secondaire général qui donne un accès direct à des programmes *Bakalaureuseõpe* (programmes de niveau licence). En général, les élèves débutent le programme à 16 ans, après avoir achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire avec succès. (CITE-P/CITE-A : 344)

France – *Enseignement de second cycle général du second degré conduisant au baccalauréat général ou technologique ou au brevet de technicien*. Il s'agit d'un programme de trois ans qui suit l'achèvement complet du premier cycle de l'enseignement secondaire. Il constitue le parcours typique vers l'enseignement supérieur et quasiment tous les détenteurs de ces certifications poursuivent leurs études dans de tels programmes. (CITE-P/CITE-A : 344)

Allemagne – *Allgemeinbildende Programme im Sekundarbereich II* (Écoles du deuxième cycle du secondaire, général). Ce sont des programmes du deuxième cycle du secondaire général qui durent trois ans (*Gymnasiale Oberstufe*), comprennent les Années d'études 10 à 12 ou 11 à 13, et mènent à la *Hochschulreife* (certification d'entrée à l'université). Ces programmes du Gymnasium (y compris *Berufliches Gymnasium*), *Integrierte Gesamtschule* ou *Freie Waldorfschule* (lycées, collèges ou écoles Waldorf) sont fréquentés par des élèves qui ont obtenu le *Mittlerer Schulabschluss* (certificat du premier cycle du secondaire avec accès au deuxième cycle du secondaire). Les diplômés de ces programmes ont le droit d'accéder aux programmes de niveau 6 ou 7 de la CITE. (CITE-P/CITE-A : 344)

Arabie saoudite – (Enseignement secondaire général). Il s'agit d'un programme éducatif général à temps plein de trois ans nécessitant l'achèvement de l'enseignement intermédiaire (CITE 2). Lors de l'achèvement du programme, les élèves se voient décerner le certificat national de secondaire général, qui mène à l'enseignement supérieur. (CITE-P / CITE-A : 344)

Swaziland – *Senior Secondary Certificate* (Certificat du deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Il s'agit d'un programme de deuxième cycle du secondaire de deux ans proposés aux diplômés du premier cycle du secondaire donnant un accès direct à tous les programmes d'enseignement post-secondaire. L'âge officiel d'entrée est 16 ans. (CITE-P/CITE-A : 344)

Suisse – *Gymnasiale Maturität, maturité gymnasiale, maturità* (études menant à un certificat de fin d'études). Ce sont des programmes généraux de 3,5 ans destinés aux jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire avec succès et souhaitant poursuivre leurs études au niveau universitaire. Ils les préparent à l'examen d'entrée à l'université. (CITE-P/CITE-A : 344)

Exemples Groupe 2 :

Programmes professionnels destinés aux jeunes souhaitant se préparer à une entrée directe sur le marché du travail ou qui sinon quitteraient l'école sans certification d'un programme du deuxième cycle du secondaire
[CITE-P : 351 ou 353 ; CITE-A : 254 ou 353]

Bulgarie – *Profesionalni programi – parva stepen na profesionalna kvalifikatsiya sled 8 klas* (programmes techniques et professionnels après achèvement de la 8e année menant à une certification professionnelle de premier niveau). Ce sont des programmes professionnels de deux ans qui débutent après l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire et mènent au *Profesionalni programi – parva stepen na profesionalna kvalifikatsiya* (Certification professionnelle de premier niveau). Les programmes ne mènent pas à un certificat de fin du deuxième cycle du secondaire – *Sredno obrazovanie* – donnant un accès direct à l'enseignement supérieur. Comme le programme ne représente que dix ans d'études depuis le début de l'enseignement primaire, il est insuffisant pour un achèvement complet ou partiel du niveau 3 de la CITE. (CITE-P : 351 ; CITE-A : 254)

Slovénie – *Nižje poklicno izobraževanje* (Deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel de courte durée). Il s'agit d'un programme professionnel de deux à trois ans destiné aux jeunes ayant achevé neuf années d'éducation de base (obligatoire) avec succès ou ayant achevé un programme éducatif adapté pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Le programme est également accessible aux élèves ayant fréquenté l'éducation de base pendant neuf ans mais ne l'ayant pas achevé avec succès (ce qui signifie qu'ils ont rempli l'« obligation d'éducation de base »). Conformément à la loi, ces programmes durent deux à trois ans et se terminent par un examen final. Ils renforcent les connaissances générales acquises par les élèves dans les dernières années d'éducation de base et enseignent de nouvelles connaissances et certifications générales et professionnelles pour des emplois simples. (CITE-P/CITE-A : 353)



Exemples Groupe 3 :

Programmes professionnels préparant à des emplois de niveau ouvrier qualifié ou technicien [CITE-P : 353 ou 354 ; CITE-A : 353 ou 354]

Australie – *Certificat III*. Ce sont des cours professionnels avancés pour des métiers reconnus, des techniciens et d'autres professions qualifiées. Il n'y a pas d'exigences minimales formelles d'entrée mais les jeunes qui accèdent à ce programme ont généralement 15 ou 16 ans. Ces programmes ont généralement une durée de 1 à 2 ans au niveau 3 de la CITE ou une durée cumulée de 14 à 15 ans depuis le début du niveau 1 de la CITE. Les élèves qui l'achèvent avec succès n'ont pas accès à l'enseignement supérieur mais peuvent accéder à des programmes de Certificat IV au niveau 4 de la CITE 2011 ou entrer sur le marché du travail. (CITE-P/CITE-A : 353)

France – *Enseignement de second cycle professionnel des écoles sociales conduisant aux diplômes de moniteurs éducateurs et équivalents*. Ce sont des programmes professionnels de deux ans préparant à certains services sociaux (par ex. moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale) destinés à des élèves plus âgés ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire avec succès. Les certifications sur lesquelles ils débouchent sont équivalentes au baccalauréat et donnent accès à des programmes de l'enseignement supérieur. (CITE-P/CITE-A : 354)

France – *Enseignement de second cycle professionnel du second degré conduisant au Baccalauréat Professionnel ou équivalent*. Ce programme de trois ans se déroule principalement dans un établissement d'enseignement/de formation mais inclut également des périodes de formation en entreprise et prépare les participants à entrer dans la vie professionnelle. Il est également possible d'obtenir le Bac professionnel par l'apprentissage, le temps d'instruction étant réparti entre un établissement d'enseignement/de formation et une entreprise. La certification donne un accès direct au marché du travail. Une minorité de diplômés poursuit ses études à un niveau plus élevé, généralement pour obtenir un Brevet de technicien supérieur (BTS) au niveau 5 de la CITE. (CITE-P/CITE-A : 354)

Allemagne – *Berufsschulen (Duales System) Erstausbildung* (Écoles professionnelles (Système de double) Formation). C'est une forme d'apprentissage spéciale de 2, 3 ou 3,5 ans combinant enseignement et formation, à la fois dans une école professionnelle et une entreprise. Dans la majorité des cas, elle dure trois ans. Les élèves doivent avoir achevé le niveau 2 de la CITE. Le programme mène à une *Lehrabschluss* (Certification du double système). Les diplômés sont qualifiés pour accéder aux Fachoberschulen (un an), aux *Fachschulen* ou au marché du travail. (CITE-P/CITE-A : 354)

Liban – (secondaire professionnel). Ce programme exige l'achèvement de la CITE 2 (général ou professionnel) et il dure trois ans à plein temps. Normalement, les participants ont entre 15 et 17 ans. Ce programme professionnel de niveau secondaire considéré comme un achèvement complet du niveau 3 de la CITE 2011 ne donne pas un accès direct à un niveau plus élevé de la CITE. (CITE-P/CITE-A : 353)

République slovaque² – *Stredá odborná škola - štúdium s maturitą* (École secondaire spécialisée – menant à la maturité). Il s'agit d'un programme de quatre ans offrant à la fois un enseignement général et une formation professionnelle axée sur l'exécution d'activités professionnelles plus exigeantes. Les élèves qui l'achèvent avec succès reçoivent à la fois une certification générale – *Vysvedčenie o maturitnej skúške* (maturita) – et une certification professionnelle – *Výučný list* (certificat d'apprentissage) – et peuvent poursuivre leur parcours soit dans l'enseignement supérieur, soit sur le marché du travail. (CITE-P/CITE-A : 354)

Exemples Groupe 4 :

Programmes conçus pour réviser le contenu des programmes du niveau 3 de la CITE – par exemple, dans le but de préparer les élèves aux examens d'entrée dans l'enseignement supérieur [CITE-P : 344 ou 354 ; CITE-A : 344 ou 354]

Australie – *Enabling courses*. Ce sont des programmes de courte durée (moins d'un an) complémentaires ou constituant une passerelle offerts par des universités à des élèves désavantagés ayant besoin d'une préparation supplémentaire avant de débiter un cours formel ou à des élèves universitaires pour renforcer leurs acquis dans un domaine d'étude particulier. Les programmes sont destinés à renforcer des études déjà entreprises dans le second cycle de l'enseignement secondaire afin d'assurer que les participants sont fin prêts pour débiter l'enseignement supérieur. (CITE-P/CITE-A : 344)



Exemples Groupe 5 :

Programmes de seconde chance ou de réintégration pour les élèves n'ayant pas encore achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire [CITE-P : 343, 344, 353 ou 354 ; CITE-A : 343, 344, 353 ou 354]

Maroc – (Formation professionnelle : niveau technicien). Ce programme professionnel de deux ans est proposé aux élèves ayant atteint la dernière année du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général. Il donne une seconde chance à ceux qui veulent changer pour une filière professionnelle. Au terme du programme, les élèves se voient décerner un diplôme technique qui donne uniquement un accès direct au marché du travail. (CITE-P/CITE-A : 353)

Pays-Bas – *VAVO-HAVO* et *VAVO-VWO* (deuxième cycle de l'enseignement secondaire général pour adultes). Ce sont des programmes à temps partiel d'un à trois ans menant aux certifications *hoger algemeen voortgezet onderwijs* (HAVO) et *voorbereidend wetenschappelijk onderwijs* (VWO) donnant un accès direct à l'enseignement supérieur. Il s'agit de programmes de seconde chance et ils sont les équivalents à temps partiel des programmes initiaux à temps plein de deux ans pour le HAVO et de trois ans pour le VWO. Le critère d'admission est l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les programmes pour adultes mènent aux mêmes certifications que les programmes initiaux mais avec un âge d'entrée un peu plus élevé, qui est généralement 18 ans au lieu de 16 ans. (CITE-P/CITE-A : 344)

Slovénie – *Poklicni tecaj in poklicna matura* (Cours professionnel menant à une Maturité professionnelle). Il s'agit d'un cours professionnel d'un an constituant une passerelle entre l'enseignement général et professionnel. Il permet aux diplômés des établissements généraux, classiques et autres (ou ceux ayant achevé la dernière année de ces programmes sans avoir passé l'examen général de maturité) d'obtenir une première certification professionnelle. Généralement, les cours professionnels menant à l'examen de maturité professionnelle donnent droit aux mêmes certifications que les programmes techniques de quatre ans du deuxième cycle du secondaire donnant accès à l'enseignement supérieur et au marché du travail. (CITE-P/CITE-A : 354)

Exemples Groupe 6 :

Programmes couvrant le niveau 3 et d'autres niveaux de la CITE

Autriche – *Berufsbildende höhere Schule* (École supérieure technique et professionnelle). Programme professionnel de cinq ans couvrant le niveau 3 de la CITE (années 1 à 3) et le niveau 5 de la CITE (années 4 à 5). Le critère d'admission de ce programme est le premier cycle de l'enseignement secondaire. L'achèvement complet de la troisième année est équivalent à une certification professionnelle du secondaire (niveau 3 de la CITE) et la certification finale (après cinq ans) est directement équivalente à d'autres certifications classées dans le niveau 5 de la CITE. Il permet aussi d'obtenir des crédits pour un transfert dans des programmes des niveaux 6 ou 7 de la CITE dans des domaines apparentés. Le programme donne aux élèves le droit d'exercer une profession de haut niveau dans les domaines de l'ingénierie, du commerce, des arts et de l'artisanat, du tourisme, du commerce, des services domestiques, de l'enseignement dans les jardins d'enfants et autres. (Années 1 à 3 : CITE-P/CITE-A : 354 ; Années 4 à 5 : CITE-P : 554 ; CITE-A : 550)

Kazakhstan – *Техническое и профессиональное образование по подготовке кадров по массовым профессиям технического и обслуживающего труда* (Formation technique et professionnelle dans des professions techniques). Il s'agit de programmes de trois à quatre ans qui suivent l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ils sont destinés à former des ouvriers qualifiés et à leur décerner le certificat de fin de deuxième cycle de l'enseignement secondaire (*аттестат об общем среднем образовании*) après les deux premières années et un diplôme technique et professionnel avec une certification technique (*диплом о техническом и профессиональном образовании с присвоением технической квалификации*) après l'achèvement de la troisième ou de la quatrième année. Ces programmes couvrent les niveaux 3 et 4 de la CITE, les deux premières années étant classées dans le niveau 3 de la CITE et la troisième et la quatrième dans le niveau 4 de la CITE. (Années 1 à 2 : CITE-P/CITE-A : 353 ; Années 3 à 4 : CITE-P/CITE-A : 454)

Kazakhstan – *Техническое и профессиональное образование по подготовке специалистов среднего звена и предусматривающие овладение сложными (смежными) профессиями и практическими навыками выполнения работ во всех отраслях экономики, связанными с высокими технологиями и профессиональной деятельностью* (Formation technique et professionnelle de cadres intermédiaires avec maîtrise des métiers et des compétences complexes impliquant un niveau élevé de technologie). Il s'agit de programmes de quatre à cinq ans qui suivent l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les programmes sont conçus pour enseigner aux participants les connaissances et les compétences professionnelles nécessaires pour des métiers exigeant un enseignement du niveau



du supérieur. Ils décernent le certificat de fin de deuxième cycle de l'enseignement secondaire (*аттестат об общем среднем образовании*) après les deux premières années et un diplôme technique et professionnel avec une certification technique (*диплом о техническом и профессиональном образовании с присвоением технической квалификации*) après l'achèvement de la quatrième ou de la cinquième année. Ces programmes couvrent les niveaux 3 et 5 de la CITE, les deux premières années étant classées dans le niveau 3 de la CITE et la troisième, la quatrième et la cinquième dans le niveau 5 de la CITE. (Années 1 à 2 : CITE-P/CITE-A : 354 ; Années 3 à 4/5 : CITE-P : 554 ; CITE-A : 550)

Exemples Groupe 7 :

Programmes et certifications ayant pour résultat l'achèvement partiel d'un niveau [CITE-P : 342 ou 352 ; CITE-A : 342 ou 352]

Ancienne République yougoslave de Macédoine³ – *Strucno osposobuvanje* (Formation professionnelle). Il s'agit d'un programme de deux ans qui suit l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les élèves qui l'achèvent avec succès se voient décerner un diplôme et peuvent poursuivre leurs études dans les programmes professionnels de trois ou quatre ans du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (*Sredno obrazovanie – redovno ou Sredno obrazovanie – redovno strucno*). Ce dernier programme donne un accès direct à l'enseignement supérieur. Le programme de formation professionnelle de deux ans est destiné à donner accès à d'autres programmes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et appartient donc à une succession de programmes dans le niveau de la CITE. (CITE-P/CITE-A : 352)

Lituanie – *Profesinio mokymo programa, skirta asmenims, turintiems pagrindinį išsilavinimą ir nesiekiantiems vidurinio išsilavinimo* (Programmes d'enseignement professionnel pour les personnes ayant une éducation de base mais n'essayant pas d'obtenir le certificat de maturité – *Brandos atestatas* – au terme de l'enseignement secondaire). Il s'agit de programmes de deux ans destinés aux élèves ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire avec succès et menant uniquement à une certification professionnelle (*Profesinės kvalifikacijos pažymėjimas*). Les élèves ayant achevé ce programme avec succès peuvent accéder au programme professionnel de trois ans (*Profesinio mokymo programa, skirta asmenims, turintiems pagrindinį išsilavinimą ir siekiantiems vidurinio išsilavinimo*) menant également au certificat de maturité (*Brandos atestatas*). Bien que les diplômés du programme professionnel de deux ans peuvent déjà entrer sur le marché du travail, le programme est destiné à donner accès à un autre programme qui vient compléter le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le programme de deux ans peut donc être considéré comme faisant partie d'une succession de programmes dans le niveau de la CITE. (CITE-P/CITE-A : 352)

Malaisie – *Menengah Atas* (Deuxième cycle du secondaire). Il s'agit d'un programme de deux ans du deuxième cycle du secondaire général qui suit l'achèvement complet du premier cycle de l'enseignement secondaire. À la fin de l'année 5, la dernière année d'études de ce programme, les élèves passent l'examen du certificat d'enseignement malaisien (*Sijil Pelajaran Malaysia* (SPM)) menant au *Pra Universiti*, qui est un programme de deux ans du deuxième cycle du secondaire menant à l'enseignement supérieur. On passe le SPM après 11 ans d'enseignement depuis le début du niveau 1 de la CITE. (CITE-P/CITE-A : 342)

Royaume-Uni – *General Certificate of Secondary Education* (GCSE, Certificat général d'enseignement secondaire) Il s'agit d'un programme général de deux ans qui suit l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire. Jusqu'à récemment, il marquait la fin de la scolarité obligatoire au Royaume-Uni et constituait dès lors le premier point de sortie important du système éducatif. Les élèves étudient plusieurs certificats généraux – généralement 8 à 10 - dans différentes matières qui sont chacune évaluées individuellement au travers de travaux et d'examens terminaux. Chaque matière est cotée de A* (la plus élevée) à G (la plus basse) ou U (non spécifié) en cas d'échec. Le pays considère que la réussite de cinq matières ou plus avec les notes A* à C représente un achèvement partiel réussi du deuxième cycle du secondaire. Il s'agit là d'un critère d'admission minimal typique pour des études ultérieures dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire – professionnel ou général – donnant accès à l'enseignement supérieur et/ou des professions spécifiques sur le marché du travail. Le programme de Certificat général d'enseignement secondaire appartient à une succession dans le niveau de la CITE sans toutefois constituer le dernier programme de cette succession. Il représente onze années d'enseignement depuis le début de l'enseignement primaire et deux années d'enseignement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cinq matières réussies ou plus avec des notes élevées couvrent une part raisonnable du programme d'études du deuxième cycle du secondaire et sont donc considérées comme une certification reconnue. La certification ne donne pas accès au post-secondaire non-supérieur ou à l'enseignement supérieur. (CITE-P/CITE-A : 342)



Exemples Groupe 8 :

Programmes du niveau 3 de la CITE insuffisants pour un achèvement de niveau, avec donc un niveau d'éducation atteint correspondant au niveau 2 de la CITE [CITE-P : 341 ou 351 ; CITE-A : 244 ou 254]

Bangladesh – *Certificat d'école secondaire professionnelle*. Il s'agit d'un programme professionnel de deux ans nécessitant l'achèvement du Junior Secondary (premier cycle du secondaire, CITE 2). À la fin du programme, proposé dans des écoles et collèges techniques publics et non gouvernementaux, les élèves reçoivent le *Certificat d'école secondaire professionnelle*. La durée cumulée depuis le début du niveau 1 de la CITE n'est que de dix ans. Le programme est donc insuffisant pour un achèvement complet ou partiel du niveau 3 de la CITE. (CITE-P : 351 ; CITE-A : 254)

Bulgarie – *Profesionalno obuchenie za vazrastni – treta stepen PK* (Formation professionnelle pour adultes – certification professionnelle de troisième niveau). Ce programme professionnel prévu pour les adultes a une durée de 1,5 ans. Il est conçu pour mener à une entrée directe sur le marché du travail. (CITE-P : 351 ; CITE-A : 254)

Nouvelle-Zélande – *Année 11 – Certificat national d'achèvement éducatif*. Il s'agit du premier de trois programmes généraux successifs d'un an qui forment le parcours général typique dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Il constitue le premier point de sortie important du système éducatif. Il appartient à une succession de programmes qui représentent onze années d'enseignement depuis le début de l'enseignement primaire mais seulement une année d'enseignement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La certification ne donne pas accès au post-secondaire non-supérieur ou à l'enseignement supérieur. (CITE-P : 341 ; CITE-A : 244)

Zambie – *Certificat d'examen de commerce niveau II*. Ce programme professionnel est proposé aux apprentis ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et ayant au moins un an d'expérience professionnelle ou aux apprentis détenant un certificat de l'enseignement primaire et ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle. La durée du programme varie de six mois à un an, ce qui est insuffisant pour un achèvement du niveau 3 de la CITE. (CITE-P : 351 ; CITE-A : 254)

Exemples Groupe 9 :

Programmes/certifications professionnels donnant accès à l'enseignement supérieur [CITE-P : 354 ; CITE-A : 354]

Japon – *Koutou senmon gakko* (Collèges de Technologie, années 1-3). L'entrée dans les *Koutou senmon gakko* est possible après achèvement de la scolarité obligatoire. Ce programme a comme objectif de préparer des ingénieurs prometteurs et axés sur la pratique et d'étudier des matières générales au travers d'un programme de cours de cinq ans (3 premières années : CITE-P : 354 ; quatrième et cinquième année : CITE-P : 554). La plupart des élèves ayant achevé les trois premières années de *Koutou senmon gakko* iront en quatrième année (CITE-P 554), mais ils bénéficieront aussi de la certification nécessaire pour entrer à l'université (CITE 6 ou 766). (Trois premières années de *Koutou senmon gakko* : CITE-P/CITE-A : 354)

Koweït – (Programme de diplôme d'infirmier). L'accès à ce programme professionnel exige au minimum l'achèvement complet de l'Année d'études 9, la dernière année d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire. Bien que l'âge d'entrée théorique soit 15 ans, l'âge d'entrée le plus fréquent est 17 ans, en raison de multiples redoublements. Ce programme dure trois ans et est considéré comme un achèvement complet du niveau. Après avoir obtenu leur diplôme, les participants peuvent accéder à l'enseignement supérieur. (CITE-P : 354 ; CITE-A : 354)

Pays-Bas – *WEB-middenkaderopleiding, voltijd bol en bbl* (Enseignement professionnel, formation de cadre intermédiaire (niveau 4) ; programmes éducatifs avec système double à temps plein dans un cadre scolaire). Il s'agit d'un programme professionnel de trois ans qui suit l'achèvement complet d'un programme préprofessionnel de quatre ans du premier cycle de l'enseignement secondaire (*Vorbereidend middelbaar beroepsopleiding* (VMBO) (*beroepsgerichte, gemengde en theoretische leerwegen*)). Il existe également un programme à temps partiel menant à la même certification (*MBO niv.4: middenkaderfunctionaris*) mais les participants sont généralement plus âgés que dans le programme à temps plein. (CITE-P/CITE-A : 354)



Exemples Groupe 10:

Programmes/certification menant à un achèvement (complet) du deuxième cycle de l'enseignement secondaire mais ne donnant pas accès à l'enseignement supérieur [CITE-P : 343 ou 353 ; CITE-A : 343 ou 353]

Afghanistan – *Talimate Takhniki wa Maslaki* (Enseignement technique et professionnel (Années d'études 10 à 14)). La durée théorique de ce programme professionnel est cinq ans après l'achèvement complet de l'Année d'études 9 (CITE 2). Au terme du programme, les élèves se voient décerner le certificat *Shahadat Naama* qui donne un accès direct au marché du travail et à des programmes de l'enseignement supérieur. Les trois premières années d'études du programme sont classées dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. (Années d'études 10 à 12 : CITE-P/CITE-A : 353 ; Années d'études 13 à 14 : CITE-P/CITE-A : 454)

Allemagne – *Beamtenausbildung (mittlerer Dienst)* (Formation pour fonctionnaires (Niveau intermédiaire)). Ce programme dure deux ans et forme de futurs fonctionnaires au niveau de cadre intermédiaire. Il faut le certificat de fin d'études intermédiaires ou un équivalent reconnu pour être admis. Le programme peut être suivi dans des établissements d'administrations publiques à tous les niveaux régionaux (*Bund, Länder, Regierungsbezirke, Kreise, Gemeinden*) et dans des écoles spéciales pour l'administration publique. À l'achèvement du programme, les diplômés sont employés dans la fonction publique. Le programme ne donne pas accès à l'enseignement supérieur. (CITE-P/CITE-A : 353)

Israël – *Batey sefer taasiyatiim le hanihim, misrad ha-kalkala, tlat shnati* (Apprentissage et écoles techniques, Ministère de l'Économie, enseignement de trois ans). Il s'agit d'un programme professionnel de trois ans qui suit l'achèvement complet du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les élèves qui l'achèvent avec succès peuvent poursuivre leurs études dans des programmes de courte durée (7 à 10 mois) préparant à l'ingénierie ou à des métiers similaires (*Mechina kdam handasaim*) mais la plupart entre directement sur le marché du travail. Un nombre restreint de diplômés poursuit ses études au niveau post-secondaire non-supérieur. (CITE-P/CITE-A : 353)

Seychelles – *Programme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire*. Il s'agit d'un programme de deux ans du deuxième cycle du secondaire général qui suit l'achèvement complet du premier cycle de l'enseignement secondaire. Lors de l'achèvement du programme, les élèves se voient décerner le *Secondary Five National Examination Certificate* ou IGCSE (Cambridge) ou le DELF Scolaire (*Diplôme d'Études en Langue Française*), qui donnent un accès direct à l'enseignement post-secondaire non-supérieur mais non à l'enseignement supérieur. (CITE-P/CITE-A : 343)

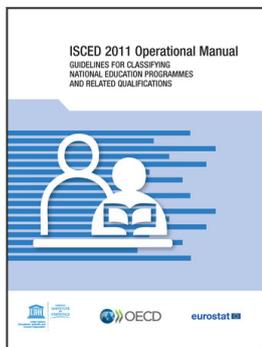
Exemples Groupe 11:

Programmes menant à plus d'une certification (et à leurs niveaux d'éducation atteints) [Tous les codes CITE-P ou CITE-A au niveau 3 de la CITE]

Pologne – *Trzyletnie liceum ogólnokształcące* (Deuxième cycle du secondaire général). Il s'agit d'un programme de trois ans qui suit l'achèvement complet du premier cycle de l'enseignement secondaire. Il mène à un certificat de fin d'études (*Świadectwo ukończenia liceum ogólnokształcącego (wykształcenie średnie)*) décerné à tous les élèves achevant le programme avec succès. Les élèves qui souhaitent aller à l'université peuvent aussi passer un examen de maturité (*Matura – świadectwo dojrzałości*). Il est impossible d'accéder à l'université sans certificat *Matura*. Le programme est classé comme CITE-P 344 car il s'agit d'un programme général destiné à donner accès à l'université (et une majorité des élèves vise l'obtention du *Matura*). Toutefois, le niveau d'éducation atteint par les élèves qui achèvent le programme avec succès dépend des certifications obtenues à la fin du programme. Le certificat de fin d'études n'étant pas suffisant pour une entrée dans l'enseignement supérieur, il est classé comme CITE-A 343 alors que le certificat *Matura* est codé comme CITE-A 344. (CITE-P : 344 ; CITE-A : 343 ou 344)

Notes

1. Les numéros de paragraphe constituent des références à la classification CITE 2011. Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide du lecteur.
2. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et l'Union européenne (UE) utilisent « Slovaquie » comme dénomination officielle pour la « République slovaque ».
3. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et l'Union européenne (UE) utilisent « L'ancienne République yougoslave de Macédoine » comme dénomination officielle pour l' « Ancienne République yougoslave de Macédoine ».



Extrait de :

ISCED 2011 Operational Manual

Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264228368-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2016), « Niveau 3 de la CITE 2011 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire », dans *ISCED 2011 Operational Manual : Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264248823-7-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.